



Déclaration liminaire au CSA-D du mardi 13 juin 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres du CSA-D,

L'année scolaire 2022-2023 s'achève. L'exaspération et la colère de nos collègues sont à leur comble.

En effet, depuis janvier, 14 journées de grève et de manifestations contre la réforme des retraites se sont succédées. Des millions de personnes, soutenus par près de 75% des travailleurs et travailleuses se sont rassemblés pour dire non au départ à 64 ans et non à l'allongement des durées de cotisation. Le gouvernement Macron est resté sourd, faisant ainsi passer cette contre-réforme sans vote parlementaire et en ne tenant aucun compte des propositions de la très large inter-syndicale. Ce projet de société qui consiste à faire peser sur les épaules des seuls salariés tout le poids de la solidarité nationale, à la FSU-SNUipp nous n'en voulons pas. Notre métier est exigeant et fatiguant. Nos conditions de travail sont dégradées et on nous demande de travailler plus longtemps ? C'est absurde ! Les multiples revirements de la communication gouvernementale n'en sont-ils pas la preuve ?

Dans le même temps, le président Macron annonce 10% d'augmentation pour toutes et tous sans contrepartie. Que reste-t-il au final ? Aucun scénario ne prévoit une revalorisation inédite. Pire, le ministère crée des oppositions entre les professeurs des écoles en privilégiant les débuts de carrière et celles et ceux qui peuvent ou non prendre des missions supplémentaires et, en refusant de fait, de revaloriser toute la profession...sans conditions.

La FSU-SNUipp continue d'exiger une augmentation des salaires par la revalorisation conséquente du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire et sans contrepartie pour toutes et tous. La FSU-SNUipp appelle les collègues à ne pas s'engager dans le pacte qui remet à l'ordre du jour la vieille rengaine du « travailler plus pour gagner plus ». Alors que la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance chiffrait déjà à 43 heures/hebdomadaires le temps de travail enseignant en novembre dernier, « travailler plus » résonne comme une provocation supplémentaire !

Monsieur le Directeur Académique, vous avez décidé de refuser de nombreux temps partiels sur autorisation. Une décision presque inédite pour notre département. La possibilité

d'exercice à temps partiel est une avancée sociale indéniable qui permet de conjuguer l'activité professionnelle et la vie personnelle dans le double intérêt. Une meilleure organisation et articulation vie professionnelle/vie personnelle ne profite pas qu'aux agent-es demandeur-euses ! L'employeur, en l'occurrence l'Education Nationale se doit de garder cela à l'esprit. Cela doit aussi faire partie de l'attractivité en berne du métier d'enseignant. Le quotidien de nos collègues conjugue en permanence la vie professionnelle et la vie personnelle. Cette combinaison est pour la très grande majorité des salarié.es un exercice d'équilibriste compliqué, encore plus compliqué lorsque l'on est une femme qui cumule deux journées de travail en une.

De plus, vous avez refusé des demandes de temps partiels de collègues, mères de famille, qui en bénéficient depuis de nombreuses années. Votre décision est tombée comme un couperet. Pour ces collègues, il est souvent impossible de travailler à plein temps avec leur charge de famille. Faut-il rappeler que notre profession est composée à plus de 80% de femmes ? D'autres collègues demandent des temps partiels pour des raisons de santé, pour ralentir le rythme en fin de carrière ou pour se préserver. Les refus de temps partiel dégraderont encore leurs conditions de travail. La FSU-SNUipp continuera de défendre le droit d'exercice à temps partiel afin que chacun.e puisse choisir au mieux l'équilibre qui lui permettra de concilier vie professionnelle et vie privée.

Nous vous demandons d'accorder les recours gracieux qui vous sont parvenus et de convoquer, en cas de refus, une CAPD spécifique suite aux demandes de saisine que vous avez reçues.

Contre-réforme des retraites, absence d'une réelle revalorisation de salaire, refus de temps partiels mais également demandes de disponibilités ou d'exéats contribuent à la dégradation des conditions d'exercice des enseignants. Quand cessera enfin le sentiment de mépris à l'égard de notre profession !

Concernant la carte scolaire, plusieurs écoles de Moselle méritent aujourd'hui une annulation de fermeture de classe ou une ouverture de classe en raison de leurs effectifs par classe trop élevés, de la présence d'élèves d'ULIS dans l'école ou en raison de la situation difficile dans laquelle elles vont se trouver à la rentrée prochaine. De trop nombreuses fermetures sont prévues dans le secteur rural. Dans plusieurs écoles primaires, ce sont des cours triples ou quadruples très chargés qui sont la conséquence de ces fermetures. Les GS/CP sont dans de très nombreux cas mis en place suite à une fermeture ou pour éviter une ouverture de classe. Ainsi, la maternelle devient une valeur d'ajustement de l'école élémentaire. Faut-il rappeler que le passage de la grande section au CP est une étape importante de la vie d'un élève ?

La FSU revendique un plan d'urgence pour le service public d'éducation, articulé autour de trois axes : salaires, moyens, métier. Elle exige de vraies mesures de revalorisation pour tous les personnels des établissements scolaires, la reconnaissance de leur professionnalité et des moyens à la hauteur des besoins et de la réduction des inégalités.